

**ARRETE PROVISOIRE****ST 23-249****RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT****3Bis QUAI VOLTAIRE**

Le Maire de la Commune du Pecq,

**VU** le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L.2212-1, L.2212-2,**VU** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,**CONSIDERANT** la demande d'arrêté de l'entreprise ERTP pour le compte d'ENEDIS pour des travaux d'ouverture de fouille pour pose de borne plus terrassement au 3Bis Quai Voltaire**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers,

---

**ARRETE**

---

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement des véhicules est interdit à hauteur des travaux,

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

Une déviation pour les piétons sera mise en place.

**ARTICLE 2 :**La mesure décrite à l'article précédent entrera en application du **Jeudi 16 NOVEMBRE au Jeudi 30 NOVEMBRE 2023**.**ARTICLE 3 :**

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise ERTP.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 06 Novembre 2023,

Le Maire,

  
Laurence BERNARD**VILLE DU PECQ**

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :

